

# Transaction news

July 24, 2024

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.



## Cobepa Successfully Completes Acquisition of Easyfairs in Partnership with Inflexion and Founder

---

Brussels, 24 July 2024 – Cobepa is pleased to announce the completion of the acquisition of Easyfairs, a Brussels-based international events company. Following the initial announcement on 30 May 2024, all necessary conditions have now been met. Cobepa, Inflexion, and Easyfairs Founder Eric Everard all have equal representation in this partnership. This collaboration will empower Easyfairs to accelerate organic growth with new event launches and geo-clone existing successful event brands, broadening its geographic and sector presence. It will also enable the group to strengthen its leadership in big data and AI technologies and unlock additional strategic M&A opportunities.

The new Board structure reflects equal representation from the three parties. Each will have two directors at the holding company level, these being Eric Everard<sup>\*†</sup>, Arnaud Laviolette, Aurélien Delavallée, Filip Vanderschueren, Tom Green, and William An. Eric Everard will continue to serve as the Chairman of the Board. Additionally, Anne Lafère<sup>\*</sup>, Matt Benyon<sup>\*</sup>, Marc Hellemans<sup>\*</sup>, and Benoît David will remain directors of the operating companies.

Eric Everard, Easyfairs' Founding Father and Group Chairman is reinvesting a significant portion of his majority stake in Easyfairs, further solidifying his commitment to the company's success. He commented: "This is a pivotal moment! I am delighted and confident that this partnership will usher in a new era of development for Easyfairs, benefiting our exhibitors, visitors, team members and partners. With Cobepa and Inflexion's backing, we are now in a prime position to enhance our technological capabilities and expand our global footprint, ensuring continued success and innovation in the events industry."

Aurélien Delavallée, Managing Director at Cobepa and Easyfairs Board Member commented: "We are very pleased to partner with Eric Everard, Inflexion and the Management Team to accompany the next

phase of growth of Easyfairs. The Company has established itself as a clear leader in its industry through its differentiated, innovative, and sustainable approach to events management and is ideally positioned to continue and accelerate its growth through organic and inorganic initiatives.”

Tom Green, Partner at Inflexion and Easyfairs Board member, remarked, “We are thrilled to officially begin our partnership. With the deal now finalised, we look forward to working closely with Eric and the management team to support and achieve Easyfairs’ ambitious growth plans.”

\* Acting on behalf of their respective management company

Find the full press release [here](#)

# Avertissement

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Cobepa des actions D'leteren ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions D'leteren par Cobepa peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Cobepa n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »). Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays. L'offre et la vente des actions D'leteren par Cobepa en Belgique ont été effectuées dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la Belgique (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions D'leteren vendues par Cobepa rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les actions D'leteren n'ont été offertes ou vendues par Cobepa dans les Etats membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué n'est destiné et ne peut être remis qu'à des personnes qui sont (a) des investisseurs professionnels au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (« Financial Promotion Order »), (b) aux « high net worth entities », « unincorporated associations » et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions D'leteren n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et Cobepa n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Cobepa décline toute responsabilité en cas de violation quelconque de ces restrictions. Aucun contrat ni aucune décision d'investissement ne peut s'appuyer sur le présent communiqué de presse.